

La population de Runan

En 2022, la population totale de Runan est de 256 habitants. L'Insee comptabilise deux catégories de population : la population municipale qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, et la population comptée à part qui comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (par exemple, les personnes en études, en EPHAD...)

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Voici l'évolution de la population de Runan depuis 2018 :

Année	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
2022	256	250	6
2021	252	246	6
2020	246	240	6
2019	239	233	6
2018	235	227	8



Site Internet de Runan

Depuis sa mise en ligne en juin 2021, le site de la commune a été consulté près de 15 000 fois, soit plus de 70 fois par jour en moyenne.

N'hésitez pas à communiquer vos remarques et des propositions de contenus. <https://runan.fr/>

La commission environnement

La commission environnement s'est réunie 3 fois en 2021. Elle est composée d'élus et d'habitants. Elle est ouverte à toute personne intéressée par le sujet. Plusieurs questions ont été discutées : l'eau, les déchets, la biodiversité, les talus, le bois du centre bourg, le fleurissement, les plantations, l'agriculture, les routes... Deux chantiers citoyens ont été organisés : nettoyage d'un sentier à Catalou (photo de droite), ramassage des feuilles dans le bois (photo ci-dessous). Une rencontre avec Simon Mével, technicien « haies-bocage » du service biodiversité / environnement de Guingamp Paimpol Agglomération, a permis de connaître quelles étaient les règles en matière de préservation de ces espaces, qui sont des réservoirs de biodiversité. Ainsi l'arasement d'un talus doit



faire l'objet d'une demande préalable obligatoire, et donner lieu à une action de compensation-replantation. Les techniciens de l'agglomération accompagnent ces démarches et privilégient la plantation de haies avec des essences locales, dont la taille est durable et peut être valorisée. Les particuliers peuvent également être conseillés par les techniciens de Guingamp Paimpol Agglomération, qui proposent des fiches explicatives mais peuvent également venir sur le terrain. Une formation sur les espèces exotiques envahissantes* devrait être organisée en 2022. Pour contacter les services de l'Agglomération : 02 96 13 59 59.

*EEE : qui fait concurrence et nuit aux espèces locales ; par exemple le frelon asiatique ou l'herbe de la pampa.

Veilleur municipal

Anne Amor, 2ème adjointe, a été désignée « veilleur municipal ». Son rôle est d'accompagner les jeunes Runanais de 16 à 29 ans vers les services qui sont proposés par la mission locale en matière de droits, d'aide à l'emploi, à la formation, au logement, à la santé...

Si vous souhaitez être informé personnellement ou si vous connaissez une personne qui peut en bénéficier, merci de contacter la mairie.



Tarifs communaux en 2022

Salle Polyvalente	Tarifs	
	Local	Extérieur
bal	179 €	266 €
Réunion (association extérieure)		68 €
Repas 1 journée	203 €	230 €
Repas 1 week end	240 €	304 €
Loto (association locale)	179 €	
Apéritif dinatoire	138 €	159 €
Café d'obsèque	43 €	
Assemblée Générale	261 €	
Chauffage	50 €	
Cautions - Arrhes		
Cautions Dégats matériels	500 €	
Caution nettoyage de la salle	40 €	
Caution non respect du règlement	100 €	
Arrhes (versées à la location)	30 % du prix de la location	

La médiathèque de Ploëzal



Ouverte au public depuis septembre 2017, la médiathèque de Ploëzal est un service public ouvert à tous.

L'inscription est gratuite et vous pouvez emprunter cinq documents (livre, revue, CD, DVD) par personne et pour une durée de 4 semaines.

C'est un lieu très accueillant où l'on peut venir lire, écouter, regarder. Vous trouverez joint à ce bulletin un dépliant avec toutes les informations nécessaires. Si vous rencontrez des difficultés pour vous rendre à la médiathèque, il est possible de faire appel à la mairie de Runan qui contactera des bénévoles pour vous faire bénéficier de l'apport de documents à domicile. Vous pouvez consulter le catalogue des documents disponibles sur internet :

<https://ploezal-pom.c3rb.org/>

A noter : il y aura un coin « échange de livres » dans le futur café associatif.

ÉTAT CIVIL 2021

Naissances

26.04.2021 : Kenzo Duplessy

04.08.2021 : Armand Burgaud

10.09.2021 : Octavia Merrer

Décès

09.02.2021 : Marie Le Coz

29.03.2021 : Louis Thomas

20.08.2021 : Michel Bray

24.08.2021 : Renée Cochet

06.11.2021 : Simone Gouriou

17.12.2021 : Anne Le Manchec

Elections en 2022

Prochaines échéances électorales pour l'année 2022 :

*Elections présidentielles les 10 & 24 avril 2022

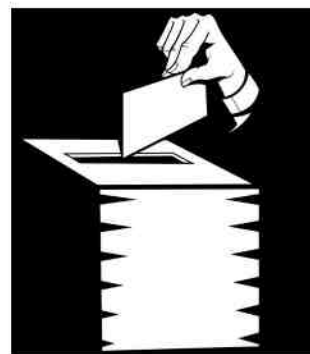
*Elections législatives les 12 & 19 juin 2022

Pour vous permettre de voter pour les prochaines élections, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au **4 mars 2022**.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Une nouveauté pour les procurations, il s'agit de la « déterritorialisation » des procurations. Désormais (grâce à la mise en œuvre du REU (Répertoire Electoral Unique) un mandant (personne qui donne sa procuration) et un mandataire (personne qui reçoit une procuration) ne doivent plus obligatoirement être inscrits dans la même commune. En revanche, le mandataire devra se déplacer dans la commune du mandant pour voter à sa place.



Un QR Code pour le sentier de randonnée

Le sentier de randonnée de la commune a beaucoup de succès et de nombreux marcheurs utilisent les plans des circuits mis à leur disposition dans la boîte installée près du totem.



Afin de limiter les tirages papier des plans, un habitant bénévole a créé un QR Code qui permet de télécharger sur son téléphone les cartes des deux circuits de randonnée.

Urbanisme

Nous sommes questionnés régulièrement sur la réglementation en matière d'urbanisme notamment sur les formalités en vigueur.

On constate sur notre commune que trop de modifications de structure de bâtiments, d'extensions, de constructions ou de changements de destination sont réalisés sans autorisation, par mégarde ou par non connaissance de la réglementation.



A l'heure où la taxe d'habitation a été supprimée, seul l'impôt foncier bâti est levé par les communes.

Pour vos projets futurs et/ou pour vos mises en conformité (maison individuelle, changement de destination, extension, véranda, garage, carport, abri de jardin, terrasse...), renseignez-vous en mairie.